

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Civrieux

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement informe le Conseil que l'une des exigences règlementaires issues des Directives Européennes et de l'arrêté du 21 Juillet 2015 est de réviser les Schémas Directeurs d'Assainissement des systèmes d'assainissement tous les 10 ans.

C'est pourquoi, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) doit lancer la réalisation du schéma directeur sur le système d'assainissement de la commune de Civrieux Chef-lieu.

Cette prestation sera réalisée par un bureau d'études retenu suite à une procédure conforme au décret n° 2016-360 de mars 2016 sur les marchés publics.

La CCDSV est compétente en matière d'eaux usées. La commune de Civrieux est compétente en matière d'eaux pluviales.

Dans le marché correspondant, il a été prévu la possibilité, via une tranche optionnelle, de réaliser le repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales et d'en établir un plan, et ce au profit de la commune de Civrieux.

La commune de Civrieux souhaite bénéficier de cette proposition de prestation d'études.

Il est donc proposé, dans le cadre de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP, de signer une convention de mandat entre la CCDSV et la commune par laquelle la mairie de Civrieux confie cette mission à la CCDSV. La convention précise les modalités de commande et de facturation et paiement des prestations.

Le montant de la prestation de repérage des eaux pluviales est de 2 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette opération de repérage des réseaux d'eaux pluviales sous convention de mandat pour le compte de la commune de Civrieux ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention de mandat correspondante et tout document nécessaire ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget correspondant en dépenses et recettes.

A Trévoux, le 22/05/2018

Le Président,
Bernard GRISON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 25 MAI 2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C56-AS
Affichage le : 25 MAI 2018

